Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024





ID: 065-216500587-20240411-202411-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE d'AZET n° D2024-11

séance du 11 avril 2024

Date de la convocation: 04 avril 2024

Date de l'affichage: 4 avril 2024

Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part au vote de la délibération : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 21H, le Conseil municipal d'Azet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryse PUYAU,

Présents: PUYAU Maryse, SANS Frédéric, CARROT Franck, BEYRIE Francis, PEFONTAN Marie-Madeleine, BEYRIE

Fanny, BEYRIE André, SAINAS Mikaël, SALETTIS Robin,

Excusés:

Absents: Guinet Jean

Le Conseil municipal

Secrétaire de séance : PEFONTAN Marie-Madeleine

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice Considérant les éléments suivants	2023		
		MONTANTS EN E	UROS
Pour mémoire			
Solde d'éxécution de la section d'investissement exercice	2023		
Résultat de l'exercice		-59 028,75	
Résultat antérieurs		9 141,50	
Calde Mississippi			
Solde d'éxécution cumulé		-49 887,25	
Restes à réaliser au 31 décembre		9	
Dánanca	(
Dépenses		0,00	
Recettes		0,00	
Solde des restes à réaliser		0.00	
and the state of t		0,00	
Besoin de financement de la section d'investissement			1
Rappel du solde d'éxécution cumulé		- 49 887,25	
Rappel du solde des restes à réaliser		0,00	
Besoin de financement de l'investissement		49 887,25	
		70 001,20	

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID: 065-216500587-20240411-202411-DE

Resultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice

77 116,44

Résultat antérieur

187 669,65

Total à affecter

264 786,09

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de

49 887,25

l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP) 2° Affectation complémentaire en réserves

0,00

3 Restes sur excédents de fonctionnement

214 898,84

(à reporter au BP ligne 002)

Le conseil municipal adopte l'affectation du résultat du budget principal.

Contre:

abstention:

La Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU - Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus au registre sont les signatures

La Secrétaire,

pour copie conforme

Maryse PUYA